

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM2
Tél. : 01.44.77.61.75
Mél : rhm2.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 19 JUIN 2015

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Hexagone et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ.15-174-RHM2/19.06.2015
Référence de classement : RHM2\Recrutement\Recrutement_concours\JURYS\JURY CONCOURS
COMPLEMENTAIRES\JURYS 2015>Note 2015 nomination jurys.doc
Mots clés : ENM - concours - jurys concours complémentaires
Titre détaillé : Nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de
magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par
l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2015)
Texte(s) source(s) : Décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
Modalités de diffusion : INTERNET et INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2016

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le 19 JUIN 2015

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM2

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Hexagone et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

Objet : Nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire.
Session 2015

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2015).

Le directeur des services judiciaires

Jean-François BEYNEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination des président et membres des jurys
des concours de recrutement de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

Session 2015

La garde des sceaux, ministre de la justice

VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 21-1 ;

VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 25 février 2015 portant ouverture au titre de l'année 2015 de concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Arrêté

Article 1^{er}

Les jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée sont ainsi composés :

PRÉSIDENTE :

Madame Claudie Aldigé, conseiller à la Cour de cassation ;

MEMBRES :

Monsieur François Lelièvre, maître des requêtes au Conseil d'État ;
Madame Elisabeth Raynaud, présidente de chambre honoraire ;
Monsieur Denis Kenette, président du tribunal de grande instance de Villefranche sur Saône ;
Monsieur Francis Nachbar, procureur de la République près le tribunal de grande instance du Havre ;
Monsieur Yvon Calvet, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Béziers ;
Madame Isabelle Després, professeur de droit à l'université de Nantes ;
Monsieur Cédric Ribeyre, professeur de droit à l'université de Grenoble Alpes ;
Madame Dominique Jacques, conseiller honoraire à la Cour de cassation ;
Maître Yves Delavallade, avocat honoraire ;
Monsieur Michel Hardouin, avocat honoraire ;

Article 2

Dans le cas où la présidente des jurys se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par Monsieur François Lelièvre, maître des requêtes au Conseil d'État.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'École nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le

19 JUIN 2015

La garde des sceaux, ministre de la justice,
par délégation, le directeur des services judiciaires
J-F BEYNEL

